



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PV 12 CC/05 Réunion du 06/09/2017

**Membres :** MM. DA SILVA – LECOUR – FAORO – BOUJON – VALOT – BELORGEY.

### RAPPEL PAGE FACEBOOK

Nous vous rappelons que la page FACEBOOK du district a été créée pour des réportages, annoncer des évènements ect...

Toutes les informations **officielles** sont annoncées sur le site du District (cote-dor.fff.fr).

Le SITE reste le moyen de communication officiel pour les clubs et arbitres.

Pour toutes questions, vous devez envoyer un mail au District (et non sur facebook), la réponse vous sera faite via la messagerie du club ou de l'arbitre.

## SENIORS

### TERRAIN ECLAIRAGE

Les matches peuvent se dérouler en nocturne la veille de la date initialement prévue par le calendrier.

Les clubs désirant jouer en soirée devront

- En faire la demande au club adverse via fooclub

et

- Demander à la Commission des terrains l'homologation de l'éclairage de leur terrain.

Si l'éclairage de votre terrain n'a pas été effectuée, la Commission des Compétitions refusera votre demande.

**Pour information :** L' homologations d'éclairage se fait tous les deux ans.

### COMPOSITION DES GROUPES D4

**Engagement de EF VILLAGES 3**, la commission intègre cette équipe dans le groupe C -> FCAB 2 – MAREY 2 – TILCHATEL 2 – SACRIBAINÉ – ESVO 2 – **EF VILLAGES 3** .

En D4 51 Equipes engagées : soit 6 groupes de 6 et 3 groupes de 5 :

**Début du championnat le 17- 09 -2017.**

**Phase Haute : 4 groupes de 6.**

Seront qualifiés pour la phase haute, les 2 premiers de chaque groupes et les 6 meilleurs troisième.

1 seule équipe du même club pourra accéder en phase haute.

Si refus de participer en phase haute, équipe remplaceante ayant droit jusqu'au 4<sup>ème</sup> .

**ACCESSIONS EN D3 :**

Les 2 premiers de chaque groupe en phase haute et le meilleur 3<sup>ème</sup> .

### FORFAIT

**Match 19896929 Coupe F. BACHELARD SPORT COMM 1<sup>er</sup> tour MFV 2 – MONTIGNY/AUBE du 3/09/2017**

Forfait déclaré de MONTIGNY/AUBE.

La Commission des Compétitions dit MFV 2 qualifier pour le 2<sup>ème</sup> tour

Amende 50€ à MONTIGNY/AUBE.

## MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

**RAPPEL** : Les clubs bénéficiaires de mutations supplémentaires en application du statut de l'arbitrage ont l'obligation de déclarer la ou les équipes bénéficiaires avant le début du championnat..  
Faute de cette déclaration l'utilisation de cette mutation supplémentaire ne sera pas autorisée.

La commission,  
Vu les dispositions de l'article 45 du statut de l'arbitrage,  
Les clubs ci-dessous bénéficieront de cette mutation.

**MARSANNAY 2** -> Mutation supplémentaire pour l'équipe de la Départementale 3.

## CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

- **Match 19708336 D3 - B THURY – USCD 3** du 24/09/2017 se jouera le 23/09/2017 à 19h.
- **Match 19897158 Coupe F. BACHELARD SPORT COMM 1<sup>er</sup> tour ENT ETEVAUX / PERRIGNY – FC des BO** du 10/09/2017 se jouera à 14h00.
- **Match 19897164 Coupe F. BACHELARD SPORT COMM 1<sup>er</sup> tour MERCEUIL - THURY** du 10/09/2017 se jouera à THURY.
- **Match 19896949 Coupe F. BACHELARD SPORT COMM 1<sup>er</sup> tour AUXONNE 2 – VINGEANNE** du 10/09/2017 se jouera à VINGEANNE.

## COURRIER/COURRIEL

- ✓ **De ETEVAUX - PERRIGNY S/OGNON** : Déclaration d'Entente pour la saison 2017/2018.
- ✓ **De RUFFEY STE MARIE – CHASSAGNE 3** : Déclaration d'Entente pour la saison 2017/2018.
- ✓ **De FCCL – ARGILLY** : Déclaration d'Entente pour la saison 2017/2018.  
Le club de FCCL ayant 2 équipes en D4 si une des deux équipes accède à la phase haute l'entente FCCL-ARGILLY ne pourra évoluer qu'en phase basse.
- ✓ **De MERCEUIL** : Suite à l'indisponibilité de leur terrain les matchs du 17/09 – 01/10 et 29/10/2017 se joueront au Stade JEAN DESANGLE à BEAUNE.
- ✓ **De M. BLAISON ALAIN arbitre** : transmis CDA.

## FMI

- ✓ **FENAY** : Absence de code amende 16€ en cas de récidive.
- ✓ **BRAZEY** : Retard de transmission amende 16€ en cas de récidive.

## JEUNES

## DATES LIMITE D'ENGAGEMENT

**U18 – U15 2<sup>ème</sup> série** : 07 SEPTEMBRE 2017.

**U13** : 14 Septembre 2017

**FUN FOOT** : 15 Septembre 2017

## COURRIER/COURRIEL

**Courrier de la Ligue LBFC** : Concernant l'entente USSE/PRECY. Pris note

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 7-2-2 de l'annuaire Ligue*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le secrétaire de séance : P. FAORO**